



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°23.06.13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 11 décembre 2023

Date d'affichage : 11 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le dix-huit décembre à dix-huit heures et trente minutes,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de *M. Emeric SALLE*, Maire,

Etaient Présents :

Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Jean-Paul SALLE,
Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEES, Paul FIGVED, Nathalie
FORM, Sophie PAUMOND, Natacha SALLE, Jean-Claude VINATIER.

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 14

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Gilles PERLI ayant donné pouvoir à Emeric SALLE
Gaspard BOREL ayant donné pouvoir à Muriel FINE
Magali BRECHU ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE

Isabelle DESMALLEES a été élue secrétaire de séance

Objet : SDIS05 – Convention de partenariat pour le renforcement saisonnier de sapeurs-pompiers sur le centre d'incendie et de secours de Serre-Chevalier pour la saison hivernale 2023/2024

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'accroissement en lits touristiques depuis plusieurs années sur Serre Chevalier a augmenté les risques inhérents. La population touristique avoisine à présent les 40 000 lits sur les communes de La Salle les Alpes et du Monétier-les-Bains et malheureusement, le Centre d'Incendie et de secours (C.I.S) assurant en grande partie la sécurité sur la vallée n'est plus en mesure d'assurer en journée les départs en intervention pour incendie et secours d'urgence. En effet, durant cette période, bon nombre d'agents communaux sont affectés sur des emplois ne permettant pas de se rendre disponible immédiatement (dénivellement ou emploi de direction).

Ainsi un partenariat entre le SDIS et des sociétés privées employant des sapeurs-pompiers volontaires (SPV) de Serre-Chevalier initié l'an dernier, sous forme expérimentale, permet, par voie de convention de mettre à disposition du centre certain de leur personnel sapeur-pompier afin de disposer d'une présence au centre permettant de répondre aux sollicitations, informer en temps réel les SPV du centre du manque de personnel pour assurer un départ en intervention.

Les communes de la Salle les Alpes et Monétier les Bains sont sollicitées afin de renforcer la capacité opérationnelle du C.I.S de Serre-Chevalier par la mise en place d'un personnel saisonnier durant la haute saison touristique hivernale et dont les frais seraient pris en charge par les deux communes à hauteur de 1 500€ chacune.

L'an dernier, ce dispositif a permis au centre de Serre-Chevalier d'assurer l'intégralité de ses missions.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 à 2212-5 ;

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention de partenariat avec le SDIS 05 joint à la présente délibération.

Considérant la nécessité de concourir à la bonne distribution des secours sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres votants :

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat avec le SDIS 05, joint à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à sa signature et à celle de tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance le 18 décembre 2023

Le Maire



Emeric SALLE

Le secrétaire de séance

Isabelle DESMALLE